



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
21 novembre 2018
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 octobre 2018, à 10 heures

Présidente : M^{me} Shikongo (Vice-Présidente) (Namibie)

Sommaire

Point 70 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)

- (a) Promotion et protection des droits de l'enfant (*suite*)
- (b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



En l'absence de M. Saikal (Afghanistan), Président, M^{me} Shikongo (Namibie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 70 de l'ordre du jour : Promotion et protection des droits de l'enfant (suite)

(a) Promotion et protection des droits de l'enfant

(suite) (A/73/41, A/73/174, A/73/257, A/73/265, A/73/272, A/73/276, A/73/278)

(b) Suite donnée aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants (suite) (A/73/223)

1. **M^{me} al-Mudayhim** (Arabie saoudite) déclare que son pays s'emploie activement à respecter les droits de tous les enfants quelles que soient leur appartenance, ethnique, leur couleur ou leur religion. Depuis 2014, plus de 13 000 enseignants et autres personnes travaillant dans le secteur de l'éducation ont pris part à des stages de formation visant à les aider à identifier les cas de maltraitance ou d'abandon moral d'enfants et à intervenir rapidement. D'autre part, l'Arabie saoudite a créé un comité chargé d'étudier les effets néfastes des jeux vidéo sur les enfants, imposé des limites d'âge aux films et aux jeux vidéo pour protéger les enfants et adopté une législation visant à faire respecter la décence et la morale publique sur Internet et à lutter contre son utilisation à des fins criminelles. Le Programme national de sécurité familiale a mis au point une base de données centralisée en ligne qui contient des informations détaillées sur tous les cas de maltraitance et d'abandon moral d'enfants en Arabie saoudite, afin de faciliter la lutte contre ce phénomène. Un numéro d'urgence utilisable en permanence permet également de signaler des cas présumés de maltraitance ou d'abandon moral d'enfants, les autorités compétentes étant systématiquement saisies pour prendre les mesures nécessaires. Le programme vise également à combattre le harcèlement en milieu scolaire en proposant notamment des formations aux conseillers pédagogiques de sorte qu'ils sensibilisent les élèves aux dangers du harcèlement et qu'ils leur expliquent comment y réagir.

2. L'Arabie saoudite fournit une aide humanitaire aux enfants dans le monde entier et a donné plus de 260 millions de dollars au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le Centre Roi Salman pour les secours et l'action humanitaires a également donné 36 millions de dollars pour lutter contre l'épidémie de choléra au Yémen et conduit de nombreux projets en faveur des enfants dans ce pays, y compris un projet

visant à réinsérer les enfants enrôlés de force dans les milices du mouvement houthiste et à faciliter leur réintégration dans le système éducatif. En outre, les enfants syriens et yéménites qui résident en Arabie saoudite ont droit à des services d'éducation et de santé gratuits. L'Arabie saoudite continuera de coopérer avec les Nations Unies, la communauté internationale et tous les autres acteurs concernés dans le domaine des droits de l'enfant.

3. **M^{me} Rodríguez Camejo** (Cuba) estime qu'en dépit des progrès réalisés afin de protéger les enfants contre la discrimination et les inégalités, 167 millions d'enfants vivront dans la pauvreté extrême en 2030 si l'ordre économique international qui domine perdure, 69 millions d'enfants mourront de maladies curables et 60 millions d'enfants seront privés d'éducation. Cuba a mis au point des politiques et des programmes nationaux intersectoriels en application de la Convention relative aux droits de l'enfant qui englobent les domaines de la santé, de l'éducation, du handicap, des sports et de la culture. Les travaux de Cuba concernant le développement de l'enfant et de l'adolescent, qui constitue une priorité nationale depuis la révolution cubaine de 1959, ont été salués par les institutions, fonds et programmes des Nations Unies. Le réseau cubain de centres d'hébergement pour les enfants sans abri en est un résultat notable, de même que le fait qu'au premier semestre 2018, Cuba a atteint le plus faible taux de mortalité infantile de son histoire. Cuba est aussi le premier pays à avoir éliminé la transmission mère-enfant du VIH/sida et de la syphilis, comme l'a confirmé l'Organisation mondiale de la santé.

4. Ces succès sont le produit des systèmes universels et gratuits de santé, d'éducation et de protection sociale de Cuba, auxquels le Parlement consacre la moitié du budget national. Ils ont été obtenus malgré les graves incidences de l'embargo économique, financier et commercial que les États-Unis d'Amérique imposent au peuple cubain depuis plus d'un demi-siècle et qui produit des effets particulièrement préjudiciables aux enfants. La pire forme de violence envers les enfants consiste à leur refuser le droit à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'éducation, à la culture et à un monde sûr.

5. **M^{me} Miyazaki** (Japon) dit que le soutien résolu de son pays en faveur du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants illustre son attachement à réaliser la cible 2 du seizième objectif de développement durable et à combattre la violence contre les enfants. Le Japon est l'un des pays « éclairés » de ce Partenariat et s'est engagé à accélérer la mise en œuvre des mesures prises sur le plan national pour mettre fin à la violence envers les enfants. Son

gouvernement a également rejoint le conseil d'administration du Partenariat et a été le premier à donner à cette initiative pour prévenir la violence dans les situations d'urgence humanitaire en consentant une contribution de 5,9 millions de dollars à l'appui de 12 projets dans des situations de conflit au Nigéria et en Ouganda. Ces projets visent à permettre aux enfants de quitter les groupes armés, à fournir une formation professionnelle et un soutien psychologique et à empêcher les enfants de subir davantage de préjudices liés aux mines terrestres.

6. Au niveau national, des mesures ont été prises pour suivre le phénomène de harcèlement et de violence envers les enfants et pour les protéger contre ces pratiques. Le gouvernement publie notamment une étude annuelle qui recense le nombre de cas avérés de harcèlement, y compris en ligne, et il a organisé depuis 2015 un sommet national en vue de promouvoir des efforts variés et innovants pour lutter contre le problème du harcèlement dans le pays. Le Japon a également établi un numéro d'urgence permanent destiné aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire afin qu'ils obtiennent de l'aide et des conseils sur ce sujet.

7. **M. Tenya** (Pérou) indique que sa délégation est favorable aux recommandations du Secrétaire général qui visent à accroître les efforts nationaux, régionaux et internationaux afin d'éliminer le mariage d'enfants et le mariage précoce ou forcé, qui portent atteinte aux droits des filles. Le Pérou a récemment illustré son engagement à mettre en œuvre la Convention au niveau international en signant la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, par laquelle les États expriment leur soutien politique à la poursuite de l'éducation et de la protection des élèves, des enseignants et des écoles pendant un conflit armé. Le Pérou a également adhéré au Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants ainsi qu'à une initiative lancée par le Royaume-Uni pour favoriser l'éducation des filles.

8. Au niveau national, le Pérou met en œuvre un plan d'action national en faveur des enfants qui fixe les objectifs et les lignes directrices applicables à chaque secteur public. L'un des principaux objectifs de ce plan général de l'État consiste à réduire les taux d'anémie parmi les enfants âgés de 6 à 35 mois et à assurer la protection des enfants contre la violence. Le ministère de l'éducation a lancé un programme visant à permettre à chacun, y compris aux enfants eux-mêmes, de signaler les actes de violence commis à l'école, et il s'emploie à assurer l'égalité d'accès des filles à l'éducation, en particulier leur scolarisation en temps voulu et leur maintien à l'école. Le gouvernement déploie également une stratégie nationale d'élimination du travail des enfants et demeure engagé en faveur du suivi et de

l'application des politiques nationales en matière de promotion et de protection des droits des enfants. La protection des droits des plus vulnérables, notamment les enfants handicapés et les enfants réfugiés, doit rester prioritaire.

9. **M. Lafta** (Iraq) déclare que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) a commis de graves violations des droits des enfants dans son pays, en particulier après sa prise de Mossoul en juin 2014. Le gouvernement iraquien travaille en lien étroit avec plusieurs organisations internationales pour protéger tous les enfants contre le terrorisme et la violence. Il a adopté une stratégie nationale globale relative à la protection des enfants, notamment ceux qui vivent dans les zones libérées, et il s'emploie à sensibiliser le public aux droits des enfants et à mieux faire connaître les dispositions du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Il a créé un parlement des enfants pour les encourager à exprimer leurs opinions et pour faciliter leur pleine participation à la vie publique. Il s'efforce de veiller à ce que tous les enfants irakiens reçoivent une éducation de qualité et de renforcer les filets de sécurité sociale de sorte que chaque enfant puisse jouir de l'intégralité de ses droits, quelle que soit la situation économique de sa famille.

10. L'Iraq a créé un comité national sur les droits des femmes et des enfants ainsi qu'un comité interministériel de haut niveau chargé de surveiller et de signaler les atteintes aux droits des enfants, qui s'est récemment réuni à deux reprises avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. Le comité interministériel travaille également en lien avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et avec l'UNICEF afin d'élaborer un plan d'action visant à mettre fin à toutes les violations des droits des enfants dans les zones de conflit. L'Iraq a établi la nationalité des enfants étrangers se trouvant dans les zones libérées et s'emploie à leur fournir des soins médicaux et psychologiques tout en organisant leur rapatriement.

11. En vertu de la version modifiée de la loi sur l'état civil, le mariage d'enfants et le mariage précoce sont illégaux en Iraq. Le recrutement d'enfants dans les forces armées est également interdit, et toutes les nouvelles recrues doivent avoir au moins 18 ans. L'Iraq poursuivra ses efforts pour s'assurer qu'il respecte pleinement l'ensemble des instruments internationaux relatifs aux droits des enfants auxquels il est partie.

12. **M^{me} Lodhi** (Pakistan) estime que les inégalités croissantes, nourries par la persistance des conflits,

l'occupation étrangère et les épisodes cycliques de violence, continuent d'empêcher les enfants les plus pauvres et exclus de recevoir des services essentiels d'éducation et de santé. De la Syrie à la Palestine et au Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde, les enfants qui vivent dans des zones affectées par des conflits et des occupations étrangères qu'ils n'ont ni choisis ni provoqués sont plus que jamais exposés au risque d'attaques ciblées, de violence sexuelle, d'enrôlement forcé et de massacres aveugles. La session extraordinaire consacrée aux enfants qui s'est tenue en 2002 a constitué une étape importante en faveur de la protection et de la promotion des droits des enfants, quelles que soient leur nationalité, leur appartenance ethnique ou leur religion. En outre, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 identifie les enfants comme agents de changement en faveur du développement durable.

13. Le Pakistan a été l'un des premiers signataires de la Convention et de ses deux premiers Protocoles facultatifs. Il a également ratifié toutes les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative au travail des enfants, et une commission nationale pour le bien-être et le développement des enfants a été établie afin d'assurer le suivi et la promotion des droits des enfants, en collaboration étroite avec l'UNICEF. Enfin, le Parlement a récemment adopté un texte législatif visant à créer des institutions chargées de la protection des enfants contre la maltraitance, l'exploitation, l'abandon moral et la violence.

14. **M. Chernenko** (Fédération de Russie) déclare que la protection des enfants, qui constituent la catégorie la plus vulnérable de la population, doit être une priorité absolue pour tous les États. Dès lors, il est regrettable que la Convention n'ait pas été universellement ratifiée. L'attention particulière que la Fédération de Russie accorde à la promotion et à la protection de l'enfant est clairement illustrée par ses politiques sociales, notamment la politique familiale de l'État, la stratégie nationale de sécurité et la stratégie nationale en faveur de l'enfance. En 2017, le Président a décrété que 2018-2027 serait la Décennie de l'enfance. Le comité de coordination de la Décennie de l'enfance pilotera les efforts déployés pour renforcer le soutien financier aux familles ayant des enfants, pour améliorer les services de santé, pour étendre l'accès à une éducation de qualité, pour promouvoir l'éducation culturelle et physique et pour assurer l'égalité des chances en faveur des enfants ayant des besoins particuliers. Le gouvernement est préoccupé par la tendance croissante des pays européens à remplacer la notion de père et de mère par celle de « parent 1 » et de « parent 2 ». Cette

évolution de la définition de la parentalité sape les valeurs et traditions culturelles et familiales historiques et cause des torts irréparables aux enfants. À sa soixante-huitième session en mai 2018, le Comité des droits de l'enfant a examiné le rapport initial de la Fédération de Russie sur la mise en œuvre du Protocole facultatif à la Convention concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Le gouvernement tiendra compte des recommandations qui en découlent lors de la préparation de son rapport unique valant sixième et septième rapports au titre de la Convention, qu'il présentera en 2019.

15. **M. Visonnavong** (République démocratique populaire lao) dit que son gouvernement a récemment fait part à la communauté internationale des progrès qu'il a accomplis afin de mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles facultatifs lors de la présentation de son rapport valant troisième à sixième rapports périodiques au titre de la Convention, à la soixante-dix-neuvième session du Comité des droits de l'enfant. Au niveau régional, le gouvernement lao a contribué aux projets de création d'institutions et d'élaboration des normes au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), notamment en tant que membre de la Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant en dirigeant l'étude régionale par cet organe des lois, politiques et pratiques liées à l'identification, à la gestion et au traitement des victimes de la traite des personnes, en particulier les femmes et les enfants. Avec les autres membres de l'ASEAN, la République populaire démocratique lao s'est également employée à appliquer les déclarations de l'ASEAN sur les droits de l'homme et sur l'élimination de la violence envers les enfants, ainsi que sa convention relative à la lutte contre la traite.

16. **M^{me} Nguyen Lien Huong** (Viet Nam) indique que son gouvernement est particulièrement préoccupé par la prévalence du mariage d'enfants, qui entrave le développement physique et psychologique des jeunes filles et de leurs enfants et qui limite leurs perspectives d'éducation et d'emploi. Au Viet Nam, bien que l'âge légal minimal du mariage soit fixé à 18 ans pour les femmes et à 20 ans pour les hommes, le mariage d'enfants se pratique parmi les minorités ethniques. Cela s'explique par les taux élevés de pauvreté et par les coutumes traditionnelles de ces communautés. En 2015, le Premier ministre a présenté un plan décennal visant à éliminer le mariage d'enfants moyennant un objectif de réduction progressive de 2 à 3 % par an. Le plan consiste principalement en activités de sensibilisation destinées à faire évoluer les pratiques de mariage. Les

quinze provinces présentant le taux de mariage d'enfants le plus élevé ont été choisies pour déployer un programme pilote. Les activités menées dans ce cadre ont également été intégrées aux programmes nationaux en matière d'éducation, d'égalité des sexes, de population et de planification familiale afin d'optimiser les effets.

17. Le Viet Nam est l'un des premiers pays à avoir ratifié la Convention et, depuis, il a déployé des efforts constants pour améliorer son cadre juridique en la matière. En 2016, par exemple, la loi relative à l'enfance a fixé les principes directeurs garantissant les droits de l'enfant tels que l'inclusion et la non-discrimination, ainsi que la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qui le concernent. En outre, la loi accroît le nombre de droits de l'enfant couverts et élargit la portée de leur application aux enfants non vietnamiens résidant au Viet Nam. Pour assurer la pertinence et l'efficacité des politiques, le gouvernement organise un forum semestriel de l'enfance qui constitue une plateforme très utile pour prendre connaissance des opinions, des souhaits et des aspirations des enfants concernant les questions qui les touchent. Les recommandations issues du forum ont été transmises aux ministères et organismes compétents pour être examinées et incorporées dans les politiques publiques.

18. **M^{me} Gebrekidan** (Érythrée) déclare qu'en Érythrée, les enfants se heurtent à bon nombre des obstacles propres aux pays en développement, notamment l'absence d'accès à une éducation de qualité, à des services de santé et à un filet de sécurité sociale. De ce fait, les politiques sociales et économiques du gouvernement visent à promouvoir des conditions de vie dignes en favorisant l'égalité d'accès aux ressources nationales dans tous les secteurs de la société en investissant lourdement en faveur des enfants. En coopération étroite avec la société civile, les parents et les chefs locaux et religieux, le gouvernement met en œuvre un plan d'action pour l'enfance qui vise principalement à prévenir le sans-abrisme des enfants, la délinquance juvénile et le décrochage scolaire, et à mettre fin aux mutilations génitales féminines, au mariage d'enfants et à l'abandon d'enfants. Le plan d'action part du principe selon lequel la famille constitue une unité fondamentale assurant le bien-être de l'enfant, et prévoit différents mécanismes pour fournir des sources de revenus complémentaires aux familles. Le plan a également renforcé les programmes de protection sociale afin de soutenir les orphelins et les enfants handicapés. La prévalence des mutilations génitales féminines est passée de 95 % en 1995 à moins de 10 %.

19. L'Érythrée a adhéré à la Convention de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi en 1999. La stratégie du gouvernement pour éliminer le travail des enfants consiste notamment en projets législatifs, en campagnes de sensibilisation et en programmes de développement, en tenant compte des conditions qui prévalent dans les zones rurales pauvres. Le gouvernement a conduit des inspections rigoureuses pour s'assurer qu'aucun enfant de moins de 18 ans ne s'engage dans des métiers qui mettent en péril son développement physique, psychologique, spirituel et social mis en péril. En 2015-2016, quelque 1 500 établissements ont été évalués, dont 142 ont reçu un avertissement et 78 ont été signalés afin que des poursuites soient intentées. L'analyse d'une enquête sur la main d'œuvre a été conclue récemment et permettra d'éclairer la rédaction d'un programme national sur le travail décent. Les enfants ne doivent pas être considérés exclusivement comme des personnes vulnérables qui ont besoin d'être protégées ; il faut aussi leur donner les moyens d'étendre leur créativité, d'exprimer leurs points de vue et de développer leur personnalité.

20. **M. Baror** (Israël) déclare que les droits des enfants doivent être défendus pour promouvoir l'innovation et la découverte. Israël a une longue tradition d'éducation non formelle qui encourage la capacité d'initiative des jeunes et renforce le développement personnel, le travail d'équipe et la participation politique parmi les enfants. Cette éducation non formelle s'est inscrite dans le cadre de 15 mouvements extrascolaires pour la jeunesse dont 30 % des écoliers israéliens sont membres. Les mouvements de jeunesse jouent un rôle essentiel pour la démocratie du pays en ce qu'ils représentent la pluralité de la société israélienne et qu'ils offrent aux élèves un espace dans lequel ils peuvent exprimer leurs opinions librement et collectivement. Les membres des mouvements de jeunesse accomplissent aussi des travaux bénévoles auprès de populations vulnérables. L'orateur rappelle l'importance de l'éducation non formelle en Israël pour apprendre aux enfants à participer à un dialogue constructif, à s'adapter à leur environnement et à développer des valeurs d'empathie et d'intégrité.

21. S'exprimant en tant que délégué de la jeunesse, **M. Belman Guerrero** (Mexique) déclare que le système national du Mexique en matière de protection de l'enfant, créé en vertu d'une législation importante sur les droits de l'enfant adoptée en 2014, a permis de cerner précisément les désirs, les besoins et les possibilités des quelque 40 millions d'enfants et d'adolescents du pays, en particulier ceux qui se

trouvent en situation de vulnérabilité. D'autre part, le Mexique participe à une mission exploratoire dans le cadre du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants en élaborant une feuille de route nationale en vue d'éliminer la violence à l'égard des enfants qui mobilise tous les niveaux de gouvernement et favorise la nécessaire participation des enfants aux décisions qui les concernent. De plus, le gouvernement intègre les bonnes pratiques internationales dans les services éducatifs et sociaux afin de veiller à leur qualité et de s'assurer qu'ils produisent des effets bénéfiques directs sur les enfants et les adolescents. S'agissant du projet de résolution sur les droits de l'enfant qui doit être présenté au Comité, l'orateur souligne la nécessité de garantir le respect des enfants migrants et autochtones.

22. **M. Sukhee** (Mongolie) dit que la promotion et la protection des droits des enfants constituent une priorité de premier plan pour le gouvernement mongol, qui a mis au point le programme d'action 2016-2021 en écho au plan national « Vision 2030 du développement durable » qui vise à intégrer les objectifs de développement durable dans les politiques publiques. Une législation majeure concernant les enfants est entrée en vigueur en 2016 et comprend notamment des lois visant à fournir une aide aux parents isolés, à favoriser le développement de la jeunesse et à créer des centres de garde d'enfant pour aider les femmes qui travaillent. En outre, en 2017, un programme national quinquennal sur le développement et la protection de l'enfant a été lancé et la commission nationale des droits de l'homme a présenté son rapport annuel, qui s'est traduit par l'adoption par le Parlement d'une résolution visant à améliorer la situation à l'école des minorités ethniques et des parents handicapés et à promouvoir l'égalité des sexes en appliquant mieux la législation. Le gouvernement a fixé l'objectif de résoudre d'ici à 2030 les difficultés liées à la promotion et à la protection des droits des enfants existant dans la capitale du pays, Oulan-Bator, notamment la rareté des garderies, la sous-capacité des hôpitaux accueillant des familles et les effets sanitaires néfastes de la pollution de l'air. De ce point de vue, la première difficulté tient encore à la mise en œuvre des lois et stratégies existantes.

23. **M. Tripathi** (Inde) indique que l'Inde compte 472 millions d'enfants de moins de 18 ans, soit près d'un cinquième de tous les enfants du monde. La Constitution comprend des dispositions de vaste portée en matière de promotion des droits de l'enfant et de soutien à leur développement et à leur bien-être. La politique nationale en faveur des enfants, qui repose sur une approche fondée sur les droits de l'homme,

privélie les axes suivants : survie, santé et alimentation ; éducation et développement ; protection ; et participation. La commission nationale pour la protection des enfants a entrepris un examen périodique de toutes les politiques relatives aux droits de l'enfant.

24. Des technologies modernes sont employées pour améliorer la portée et l'efficacité du programme de vaccination universelle tandis qu'une série de programmes visent à préserver la santé physique et psychologique des adolescents, en particulier les filles. Dans le domaine de l'éducation, la Constitution prévoit que l'éducation est gratuite et obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans. Un programme de restauration scolaire vise à encourager la scolarisation et le maintien à l'école de tous les enfants, et les écoles du secteur privé réservent 25 % de leurs places à des enfants provenant de secteurs à faibles revenus. Pour combler l'écart entre les garçons et les filles, un programme a été mis au point afin de conduire des campagnes d'éducation publique, d'assurer le suivi étroit des avortements sélectifs en fonction du sexe et d'encourager l'éducation des filles. Un solide cadre juridique assure la protection des enfants contre les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel, la pornographie et la traite. Les agences publiques et la société civile travaillent de concert pour appliquer les dispositions juridiques relatives à la sauvegarde des droits des enfants et des jeunes soupçonnés d'avoir enfreint la loi ainsi que ceux qui ont besoin de soins et de protection.

25. Selon **M. de Souza Monteiro** (Brésil), la protection des enfants contre les violences liées aux conflits, à la pauvreté et à l'absence de politiques adaptées aux enfants est une condition essentielle de la paix et de l'avènement de sociétés justes, comme l'établit le Programme de développement durable à l'horizon 2030. De ce point de vue, les partenariats internationaux et régionaux qui rassemblent les gouvernements, la société civile et le secteur privé sont cruciaux. Au Brésil, un cadre législatif pour la protection des enfants a été adopté en 2012. Il protège les droits des enfants victimes et témoins d'actes de violence, ainsi que le droit de grandir sans être soumis à des châtements corporels ou à d'autres traitements dégradants et inhumains, et prévoit la prévention et l'élimination de la traite des personnes, en particulier des enfants, et la protection des enfants migrants.

26. En ce qui concerne les enfants migrants, l'orateur souligne le soutien de son gouvernement en faveur des mesures qui interdisent les expulsions collectives, mettent fin aux détentions d'enfants et empêchent les arrestations arbitraires. Loin de n'être qu'une considération parmi d'autres, les intérêts de l'enfant

doivent être absolument prioritaires, car chaque enfant a le droit de voir son intérêt supérieur être pris en compte à titre prioritaire pour toute mesure le concernant.

27. Le Brésil est un acteur dynamique du débat mondial sur la lutte contre le travail des enfants. Entre 1992 et 2015, le nombre d'enfants et d'adolescents qui travaillent au Brésil a chuté de 80 %. Le gouvernement accorde une attention particulièrement à la réduction de la charge qui pèse sur les filles contraintes d'effectuer des tâches domestiques et de garde non rémunérées, qui limitent leurs possibilités d'éducation et d'emploi. Le gouvernement attache de l'importance à la participation et à la contribution des enfants, en particulier ceux qui se trouvent dans des situations vulnérables, à la planification des politiques, y compris des programmes portant sur le développement et l'autonomisation des filles. Il est indispensable de disposer de données pour assurer la réussite des politiques tenant compte de l'égalité des sexes et des intérêts de l'enfant.

28. **M. Gonzalez** (Colombie) déclare que son gouvernement a lancé une stratégie nationale 2018-2030 relative aux enfants et aux adolescents qui vise à encourager leur développement global, à favoriser les conditions permettant leur bien-être et l'égalité des chances, et à soutenir leur participation à la transformation du pays. Parallèlement, une stratégie d'action a été élaborée pour renforcer les capacités des familles tout en prenant acte du fait qu'elles détiennent des droits collectifs et qu'elles sont des agents du changement social. En 2017, l'institution chargée au premier chef de la promotion et de la protection des droits des enfants et des familles en Colombie a adopté une approche différenciée des droits afin de tenir compte du sexe, du handicap, de l'identité ethnique et de l'orientation sexuelle et du genre dans toutes ses activités. Le gouvernement colombien estime qu'il est tout à fait essentiel d'investir dans les enfants de moins de six ans, étant donné l'évolution physique et psychologique décisive qu'ils connaissent au cours des six premières années de la vie et les effets sociaux positifs d'un tel investissement. À cet égard, une loi sur la petite enfance adoptée en 2016 définit les politiques publiques relatives au développement global de la petite enfance qui visent à faciliter l'accès à une situation humaine, sociale et matérielle appropriée.

29. La réduction du nombre d'enfants vivant en situation de conflit armé s'est poursuivie et le gouvernement maintient ses efforts visant à éliminer l'enrôlement d'enfants. Il demeure résolu à empêcher l'utilisation d'enfants dans les situations de conflit et consacre une attention particulière aux enfants autochtones, aux enfants d'ascendance africaine et à

ceux qui vivent dans les zones marginalisées. Le harcèlement et le cyberharcèlement doivent être combattus au moyen d'une approche globale et inclusive qui contribue à mettre fin aux discriminations fondées sur le sexe, le handicap et l'appartenance ethnique. Enfin, les systèmes statistiques doivent être renforcés, étant donné leur rôle crucial pour l'élaboration des politiques.

30. **M. Gutiérrez Segú Berdullas** (Espagne) dit que son gouvernement reste résolument attaché à remplir ses obligations au titre de la Convention et de ses trois Protocoles facultatifs. D'autre part, sa politique de coopération internationale pour le développement comprend des financements et des activités spécifiques en lien avec la promotion des droits de l'enfant. Le Comité des droits de l'enfant a examiné le rapport unique valant cinquième et sixième rapports périodiques de l'Espagne à sa soixante-dix-septième session en 2018. Le gouvernement tient compte des recommandations finales du Comité dans le processus actuel d'élaboration des politiques, y compris le projet de loi relatif à la protection globale des enfants contre la violence, qui vise à renforcer les institutions publiques compétentes, et le troisième plan stratégique national sur l'enfance 2019-2022, qui favorise la participation des enfants à la vie publique et accorde une attention particulière aux groupes vulnérables. Dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'Espagne a conduit un examen national volontaire qui a notamment porté sur la protection des droits des enfants. En 2019, l'Espagne organisera la troisième Conférence internationale sur la sécurité dans les écoles, un débat qui s'inscrira dans le cadre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. La protection des enfants dans les situations de conflit armé est une priorité du gouvernement, qui souligne la nécessité de tenir compte des inégalités entre les sexes et de la protection de l'éducation dans les initiatives prises en la matière.

31. **M^{me} Turner** (Jamaïque) déclare que son gouvernement poursuit la réalisation de la cible 2 du seizième objectif de développement durable relative à l'élimination de toutes les formes de violence contre les enfants. À cet égard, il a participé au premier sommet « Agenda 2030 pour les enfants : des solutions pour mettre fin à la violence » qui s'est tenu en février 2018 et est resté résolu à participer aux travaux du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, en en étant l'un des pays « éclaireurs » depuis juillet 2016. D'autre part, en 2018, le gouvernement a adopté une modification de la loi sur la protection de l'enfance et achevé le plan d'action pour apporter une réponse à la violence envers les enfants, ainsi que le

feuille de route correspondante. La Jamaïque a mis au point un cadre de lutte contre le harcèlement et contribué au rapport du Secrétaire général concernant la protection des enfants contre les brimades (A/73/265). Le gouvernement a récemment fusionné deux entités de protection des enfants afin de créer une agence unique de protection de l'enfance et de services familiaux. Ce regroupement vise à optimiser l'utilisation des ressources et la rapidité des services fournis et à accroître les effectifs des services sur le terrain.

32. En décembre 2018, la Jamaïque organisera la conférence régionale des Caraïbes de la Société internationale pour la prévention de la maltraitance et de l'abandon des enfants, et accueillera à cette occasion des partenaires provenant des Caraïbes et d'autres régions. Sa délégation, qui exerce la co-présidence du Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable, souligne la nécessité de multiplier les possibilités et les échanges de vues, d'expériences et de bonnes pratiques entre États Membres, ainsi que l'importance des partenariats. À cet égard, les gouvernements de la Jamaïque et des États-Unis ont signé en mai 2018 un pacte partenarial pour la protection de l'enfance qui vise à combattre la traite des enfants. En juin 2018, le projet d'engagement et d'assistance au niveau national pour lutter contre le travail des enfants a été lancé avec le soutien de Winrock International et d'Avocats sans frontières.

33. Selon **M^{me} Ruminowicz** (Pologne), le texte de la Convention a été profondément influencé par la notion de l'humanité essentielle des enfants qu'a élaborée l'écrivain polonais Janusz Korczak. En effet, la Pologne était l'un des États à l'initiative de la Convention. Les efforts qu'elle déploie actuellement pour la mettre en œuvre portent principalement sur la prévention de toutes les formes de violence contre les enfants. Au niveau national, la Pologne s'est dotée d'un solide cadre juridique en matière de protection des droits des enfants dont la mise en œuvre relève pour partie du Bureau du Défenseur des droits, qui agit sous la forme d'une institution publique indépendante conformément à la Constitution polonaise et à la Convention. Les châtiments corporels sont prohibés depuis 2010. En 2016, le gouvernement a lancé un programme visant à accorder une aide financière aux familles avec enfants. Les enfants migrants sont traités avec une attention particulière et en conformité avec les engagements que la Pologne a pris au titre du droit international, y compris la Convention. En vertu du droit polonais, les migrants non accompagnés bénéficient d'une aide juridictionnelle, de conditions de vie décentes et d'une assistance sociale. Cela étant, le gouvernement est conscient que s'agissant des enfants migrants,

l'essentiel consiste à favoriser la réunification des familles, et il prend toutes les mesures nécessaires à ces fins.

34. Les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doivent tenir compte de la question des enfants car ils sont souvent le groupe le plus affecté par la pauvreté, le sans-abrisme, la violence, l'abandon et l'inégalité d'accès à l'éducation. Ces efforts doivent également tirer parti des liens qui existent entre les droits des enfants tels qu'ils sont définis dans les instruments juridiques existants et les objectifs de développement durable.

35. **M. Molina Linares** (Guatemala) est d'avis qu'en s'efforçant de fournir des services sanitaires et éducatifs adaptés aux enfants et en garantissant leur protection contre la violence, l'exploitation et la discrimination, les États Membres ne se contenteront pas d'éviter quelque 70 millions de décès d'enfants de moins de 5 ans qui devraient se produire d'ici à 2030, mais ils contribueront également au développement durable et réduiront les coûts induits par les maladies et la faible productivité.

36. Compte tenu de sa situation géographique sur l'itinéraire des flux migratoires dirigés vers le nord et des difficultés économiques et institutionnelles auxquelles il fait face comme d'autres pays de la région, le Guatemala est très vulnérable face au problème de la traite des personnes. À mesure que les flux migratoires se sont intensifiés au cours des années précédentes, le Guatemala est devenu un pays d'origine, de transit et de destination pour la traite internationale, d'où l'essor de cette pratique criminelle au niveau national. Le fléau de la traite à des fins d'exploitation sexuelle est particulièrement préoccupant : il affecte notamment les femmes, les enfants et les adolescents. Les traumatismes physiques et psychologiques, les maladies sexuellement transmissibles, la malnutrition chronique, l'isolement social, la toxicomanie voire le suicide ou la mort aux mains des trafiquants ou de leurs clients sont quelques-uns des effets catastrophiques de ce crime. La traite est une forme moderne d'esclavage et la communauté internationale doit rester déterminée à poursuivre ses efforts conjoints pour l'éliminer.

37. Le plan de développement national du Guatemala comprend des initiatives spécifiques visant à soutenir le développement des enfants et à leur offrir des possibilités afin qu'ils grandissent à l'abri de toute violence et qu'ils puissent exercer pleinement leurs droits, comme le prévoit le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En janvier 2018, le gouvernement a présenté son rapport unique

valant cinquième et sixième rapports au titre de la Convention au Comité des droits de l'enfant.

38. **M. Issetov** (Kazakhstan) indique que pour son gouvernement, la sécurité et la sûreté des enfants sont une condition *sine qua non* de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau programme pour la paix. Le plan national Kazakhstan 2050 en est une illustration manifeste, comme d'autres politiques. Un comité pour la protection des droits des enfants a été créé sous l'égide du ministère de l'éducation afin de garantir les droits sociaux des enfants et de leur apporter des garanties juridiques. Cette initiative est mise en œuvre dans toutes les régions du pays et porte en particulier sur le développement moral et spirituel des enfants et sur leur accès à des spécialistes qualifiés du bien-être des enfants. Depuis que le Kazakhstan a adhéré à la Convention en 1994, il a adopté une législation tournée vers l'avenir. De nouvelles lois prévoient des centres d'hébergement pour les jeunes sans abri et comportent des dispositions en matière de tutelle et d'adoption, de soutien aux enfants handicapés, de prévention de la criminalité, de l'abandon et du sans-abrisme, et de prévention du travail des enfants, conformément aux dispositions de l'OIT. De même, des projets sont en cours afin de lutter contre la maltraitance, l'exploitation et la traite des enfants.

39. Le Comité des droits de l'enfant a salué les progrès accomplis par le Kazakhstan concernant sa législation, ses services et ses programmes, ainsi que sa coopération avec les organisations internationales et la société civile. Le gouvernement a établi un défenseur des droits des enfants et veillé à leur participation dans tous les domaines les concernant. En dépit de la tendance à la baisse de l'économie mondiale, le Kazakhstan continue de fournir un niveau constant voire supérieur de soutien et de protection sociale. L'évaluation des résultats obtenus au titre des cibles liées aux objectifs de développement durable confirme que les taux de mortalité infantile et maternelle du pays ont diminué, en partie grâce à des campagnes d'amélioration de l'alimentation et de la vaccination. Le gouvernement met l'accent sur les loisirs, les sports et la culture pour assurer le développement global des jeunes.

40. Le Kazakhstan travaille en lien étroit avec l'UNICEF en y jouant un rôle moteur et en faisant office de partenaire pour les autres pays d'Asie centrale grâce à la proposition d'installer un centre régional des Nations Unies qui porterait principalement sur le développement durable, la réduction des risques de catastrophe et la résilience, les droits des enfants constituant une priorité.

41. Selon **M^{me} Hasan** (Indonésie), la vaccination en temps voulu et une alimentation correcte sont deux des facteurs les plus importants pour sauver des vies d'enfants. La coopération internationale a facilité ces activités dans le monde entier. Le gouvernement indonésien est déterminé à créer les conditions qui permettent aux enfants de s'épanouir et de contribuer à la société. Pour ce faire, la démocratie, le principe d'unité dans la diversité et l'esprit de coopération mutuelle sont des éléments essentiels. Le gouvernement continue de réduire le niveau de pauvreté et de soutenir les familles démunies, y compris grâce au système national d'assurance-santé. L'objectif visant à atteindre un taux nul de retard de croissance est une priorité absolue. Un programme national de réduction des retards de croissance a été activement déployé dans 100 districts et 1 000 villages. Grâce à un programme public de subventionnement destiné aux enfants de 6 à 21 ans, 20 millions d'enfants vivant dans la pauvreté sont scolarisés. En outre, l'Indonésie est l'un des pays « éclaireurs » du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants.

42. Selon **M. Zambrano Ortiz** (Équateur), les objectifs 4, 5 et 16, respectivement relatifs à une éducation de qualité, à l'égalité des sexes et à la promotion de sociétés justes, pacifiques et inclusives ne pourront être atteints que lorsque tous les États assureront la protection complète des enfants. Les personnes âgées de moins de 18 ans constituent 36 % de la population de l'Équateur. De ce fait, la Constitution catégorise les enfants comme groupe prioritaire et charge l'État de les protéger et d'assurer leur développement sous tous les aspects ainsi que le plein exercice de leurs droits tout en tenant compte du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et du fait qu'il prime sur les intérêts des autres catégories. La Constitution garantit également le droit de l'enfant à l'intégrité physique et psychologique, à une identité, un nom et une nationalité, à une santé et une alimentation satisfaisantes, à l'éducation et à la culture, aux sports et aux loisirs, à la sécurité sociale, à une famille et à une cohabitation pacifique avec la famille et la communauté, à la participation sociale et au respect de sa liberté et de sa dignité. Les efforts déployés pour assurer l'équité parmi les enfants consistent notamment en un programme fondé sur un modèle de responsabilité partagée qui porte principalement sur la petite enfance.

43. Rappelant que la communauté internationale est à la veille de célébrer le trentième anniversaire de l'adoption de la Convention et le dixième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, l'orateur rappelle l'attachement de son

gouvernement à renforcer et garantir le respect des droits des enfants. Il appelle à privilégier la réalisation de la cible 2 du troisième objectif afin de mettre fin aux décès évitables d'enfants conformément à la cible 1 du quatrième objectif concernant l'accès à une éducation primaire et secondaire de qualité.

44. **M^{me} Shange-Buthane** (Afrique du Sud) indique que depuis l'avènement de la démocratie en Afrique du Sud, son gouvernement a pris à dessein la décision politique de privilégier en premier lieu la protection des droits des enfants, en particulier les droits des filles et des enfants handicapés. À cet égard, le gouvernement prépare la troisième modification de la loi relative aux enfants, révisé le plan d'action national 2019-2024 en faveur des enfants, élabore un nouveau cadre de participation des enfants et achève les consultations relatives au programme d'action 2019-2024 visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, en privilégiant les services de prévention, de protection et de soutien. L'Afrique du Sud présentera sa réponse à la liste de questions transmise par le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et lui en rendra compte en novembre 2018. Il a également fourni son premier projet de réponse à l'expert indépendant chargé de l'étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté. Toutes ces politiques, lois et communications visent à favoriser la mise en œuvre par l'Afrique du Sud de la Convention et de ses autres obligations internationales et régionales. Le gouvernement a fondé les différents processus d'examen sur une approche consultative, inclusive et transparente qui associe plusieurs parties prenantes afin de s'assurer du partage de leur responsabilité et de leur appropriation.

45. En Afrique du Sud, la plupart des enfants historiquement défavorisés restent socialement exclus. À mesure que la fracture se creuse entre riches et pauvres, les enfants des ménages les moins fortunés souffrent de la pauvreté, d'une alimentation inadaptée, d'une éducation de mauvaise qualité et de possibilités limitées d'accès à l'enseignement supérieur. Pour y remédier, le gouvernement a introduit la gratuité de l'enseignement supérieur et de la formation pour les élèves défavorisés. Les enfants provenant de communautés à faibles revenus sont également touchés par l'abus de drogues. Dans ces conditions, le gouvernement sud-africain souhaite que les futurs rapports des Nations Unies sur les droits des enfants donnent davantage de détails sur le problème de l'abus de drogues et présentent des orientations et des bonnes pratiques sur la manière dont les communautés et les familles peuvent s'outiller pour affronter ce fléau et ses effets sur les enfants.

46. En ce qui concerne la pratique persistante du travail des enfants, le gouvernement sud-africain souhaite appeler l'attention sur les préoccupations soulevées par l'Alliance 8.7, un partenariat mondial qui vise à éliminer l'esclavage contemporain, la traite des êtres humains et le travail des enfants. Ces préoccupations expliquent sa détermination à rechercher la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant pour réglementer les activités des entreprises transnationales et d'autres entreprises commerciales et les obliger à rendre compte des atteintes aux droits des enfants qui, dans bien des cas, sont commises en toute impunité.

47. **M^{me} Kipiani** (Géorgie) déclare que la protection des droits des enfants est l'une des premières priorités de la Géorgie. Pour assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de la coordination entre les institutions publiques, le gouvernement a créé en décembre 2016 une commission interinstitutions chargée d'appliquer la Convention et ses Protocoles facultatifs. La Géorgie est membre du Partenariat mondial pour mettre fin à la violence envers les enfants, auquel elle participe en tant que pays « éclairé ». Un code de la justice pour mineurs est entré en vigueur en 2016 et plusieurs lois ont été adoptées pour assurer la délivrance de documents d'identification aux enfants vivant dans la rue, ce qui facilitera leurs accès aux services publics. Depuis 2017, le Parlement élabore un code relatif aux droits des enfants qui, lorsqu'il sera adopté, comblera les lacunes de la législation existante et contribuera à l'application concrète des obligations de l'État en matière de droits de l'homme, y compris celles qui figurent dans la Convention.

48. La détérioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme dans les régions occupées de Géorgie est préoccupante, en particulier en ce qui concerne la situation des enfants qui subissent des violences et des discriminations quotidiennes de la part du régime occupant. En l'absence de mécanismes internationaux de suivi dans ces territoires, les enfants sont privés de leur droit à l'éducation dans leur langue maternelle et de leur droit à la liberté de mouvement. À Sokhumi et Tskhinvali, le régime occupant a, depuis 2015, fermé des écoles géorgiennes ou imposé l'usage du russe comme langue d'instruction, ce qui s'est traduit par une baisse des résultats scolaires des élèves dans les districts de Gali et d'Akhalgori. Cette discrimination linguistique constitue une attaque de plus contre l'identité et la dignité de la population d'origine géorgienne dans les régions occupées. En outre, la fermeture des soi-disant points de passage le long de la ligne d'occupation a davantage restreint la liberté de mouvement et aggravé la situation humanitaire sur le

terrain, en particulier pour les enfants, à qui il est interdit de franchir la ligne d'occupation pour aller à l'école en territoire contrôlé par la Géorgie. De son côté, le gouvernement géorgien a lancé une nouvelle initiative de paix, « Un pas vers un avenir meilleur », qui vise à faciliter l'accès de l'ensemble des habitants des régions en conflit d'Abkhazie et de Tskhinvali à tous les niveaux d'enseignement sur le territoire contrôlé par la Géorgie. La communauté internationale doit veiller à ce que ses efforts visant à réaliser l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne fassent aucun laissé-pour-compte parmi les enfants qui vivent dans les zones affectées par le conflit.

49. **M^{me} Fareena** (Maldives) indique que son gouvernement a créé des unités spécialisées au sein des établissements d'enseignement général dans tout le pays afin d'assurer l'égalité des possibilités de scolarisation pour les enfants handicapés. D'autre part, les personnes handicapées, y compris les enfants, reçoivent une aide financière et sous d'autres formes, notamment une assistance matérielle et une aide au logement. S'agissant de la protection du droit à la santé, le taux de mortalité infantile a diminué, passant de 121 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1977 à 6 à peine en 2016, et les maladies à prévention vaccinale ont disparu.

50. En ce qui concerne les structures de protection de l'enfance, des centres de services aux familles et aux enfants ont été maintenus dans chacun des 19 atolls du pays. Ces centres possèdent des salles d'entretien adaptées aux enfants et des refuges temporaires pour les femmes et les enfants victimes de violences domestiques. Un registre des agresseurs sexuels d'enfants a également été publié en ligne. Pour multiplier les canaux permettant de signaler les cas d'agression et pour rationaliser ce processus, le gouvernement a établi un centre d'appel gratuit et permanent et lancé une application mobile permettant à chacun, y compris les enfants, de signaler des agressions de manière anonyme. Les écoles s'emploient à favoriser une culture du respect et de la tolérance pour former des citoyens du monde et prévenir le harcèlement. Les programmes spécifiques visant à autonomiser les filles consistent principalement à encourager et à inciter les filles à réaliser leurs objectifs et à devenir décideurs. Une initiative destinée à améliorer la coordination entre les différentes agences publiques et, ainsi, à renforcer la protection des enfants s'est traduite par la création d'une base de données nationales concernant la protection des enfants qui renforce les mécanismes de signalement entre le ministère de l'égalité hommes-femmes et de la famille et le service de police des Maldives, et qui produit en temps réel des données ventilées et fondées sur des faits. En outre, le ministère

de l'éducation a supervisé un système d'information sur les politiques permettant de suivre le taux de fréquentation scolaire pour identifier et surveiller les éventuels cas préoccupants.

51. **M. Mohd Nasir** (Malaisie) déclare qu'en Malaisie, l'urbanisation massive a donné lieu à l'apparition de zones urbaines économiquement et socialement défavorisées. Les enfants qui y vivent sont souvent privés d'accès à la santé et à l'éducation, sont exposés au risque d'exploitation et n'ont que des perspectives limitées. C'est pourquoi le gouvernement consacre toute son attention à l'accès des enfants à l'éducation dans le but d'accroître les taux de scolarisation et d'achèvement des études. Le ministère de l'éducation fournit gratuitement des manuels scolaires à tous les élèves et a créé un fonds d'affectation spéciale pour les élèves pauvres ainsi qu'un programme alimentaire complémentaire. Le gouvernement a également déployé plusieurs stratégies visant à faciliter l'accès à l'éducation des enfants autochtones, des élèves ayant des besoins particuliers, des jeunes prisonniers, des délinquants juvéniles et des enfants sans papiers. En 2017, le taux national d'achèvement du cycle primaire s'élevait à 98 % tandis qu'il était de 91 % dans le cycle secondaire. De surcroît, la Malaisie est parvenue à la parité en matière de scolarisation. Le gouvernement poursuivra ses efforts afin d'assurer d'ici à 2020 l'accès universel et la scolarisation de tous les enfants depuis l'enseignement préscolaire jusqu'au cycle supérieur de l'enseignement secondaire.

52. Une législation a été adoptée au niveau national pour protéger les enfants contre le travail des enfants, l'exploitation sexuelle et la traite. Elle comprend une loi sur l'emploi des jeunes, une loi relative à la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants ainsi qu'une loi sur les agressions sexuelles d'enfants. La Malaisie est partie au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. La Convention a eu une influence sur les efforts consentis sur le plan national pour réduire la mortalité infantile et post-infantile, accélérer l'éducation des filles et améliorer l'accès à l'éducation des enfants vivant dans les zones isolées.

53. **M^{me} Inanç Örnekol** (Turquie) déclare que son gouvernement, aux cours des années précédentes, a pris des mesures importantes pour améliorer le cadre juridique et institutionnel de la protection des droits des enfants ainsi que leurs conditions de vie. Les enfants constituent l'un des groupes qui bénéficient d'une protection particulière en vertu d'amendements

constitutionnels adoptés en 2010. Assurer des possibilités d'éducation à tous les enfants et réduire l'inégalité entre les sexes dans toutes les sphères de la vie pour les filles demeurent deux priorités de premier plan.

54. Sur le plan international, la Turquie est partie à la Convention ainsi qu'à ses deux premiers Protocoles facultatifs et, en 2012, elle a signé le troisième Protocole facultatif relatif à une procédure de communication. Elle a également ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et la Convention du Conseil de l'Europe sur les relations personnelles concernant les enfants. Les droits et le bien-être des enfants en situation de conflit et de crise doivent être pris en compte. Malheureusement, il est de plus en plus difficile de le faire en raison de violations telles que le recrutement et l'utilisation d'enfants, les enlèvements de masse, la torture et la violence sexuelle, les attaques perpétrées contre des écoles et des hôpitaux, et le blocage de l'accès humanitaire, désormais caractéristiques d'une situation de conflit. La communauté internationale doit faire preuve d'une détermination politique sans faille à agir collectivement pour remédier à ce problème.

55. Le mouvement massif de millions de migrants et de réfugiés à travers les frontières constitue une crise humanitaire majeure et impose à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des enfants déplacés. La Turquie accueille plus de réfugiés que tout autre pays et, de ce point de vue, elle a partagé son expérience du renforcement de la résilience et du bien-être de plus d'un million d'enfants syriens dans le pays. Les enfants syriens sont inscrits dans les écoles publiques turques et dans 318 centres éducatifs temporaires qui leur sont spécialement consacrés. Le gouvernement a répondu à tous leurs besoins matériels et a accordé une aide financière à chaque enfant syrien scolarisé ainsi qu'une aide sous condition d'éducation en fonction de la fréquentation scolaire. Ces efforts ont permis d'élever le taux de scolarisation, qui a atteint 65 % pour l'année scolaire 2017-2018. Toutefois, il est urgent de créer de nouvelles écoles et de recruter des enseignants supplémentaires compte tenu du fait, en particulier, que c'est aux enfants syriens qu'il appartiendra de reconstruire leur pays. À cet égard, l'oratrice appelle la communauté internationale à agir conformément au principe de responsabilité conjointe et de partage des charges.

56. **M^{me} Salim** (Afghanistan) déclare que la violence imposée à l'Afghanistan a eu un effet catastrophique sur sa population, en particulier sur les enfants. Des forces supplétives venues de l'étranger ont cherché à semer la

discorde dans la société afghane et, ce faisant, ont causé de graves traumatismes parmi les enfants. L'attaque récemment perpétrée contre un centre éducatif à Kaboul est révélatrice du genre d'atrocités que commettent ces forces. Les terroristes exploitent les enfants en les enlevant et en les endoctrinant hors d'Afghanistan afin qu'ils commettent des attentats-suicides. Au cours de la seule année 2017, 3 179 enfants ont été tués ou mutilés en raison de la guerre. Pourtant, le gouvernement demeure résolu à protéger les droits des enfants. Plusieurs initiatives ont été prises récemment, comme l'adoption par le ministère de la défense d'une stratégie de protection des enfants, la création d'un secrétariat à l'enfance au sein du ministère du travail, la modification de la loi relative à la traite des personnes, la mise au point d'une stratégie et d'un plan d'action visant à éliminer le travail des enfants ou encore la modification d'un texte législatif afin de faciliter la délivrance de cartes d'identité aux enfants dont les parents sont inconnus.

57. Selon l'UNICEF, 75 % des 3,5 millions d'enfants non scolarisés dans le pays sont des filles, un écart aggravé par l'accès limité aux services dans les zones rurales. Pour favoriser l'autonomisation des filles, le gouvernement a rehaussé l'âge légal du mariage à 18 ans, d'où une baisse de 10 % du nombre de mariages d'enfants. Onze écoles ont été créées en faveur d'enfants handicapés dans le pays, et le ministère des réfugiés et du rapatriement a permis à plus de 2 millions d'enfants déplacés de retourner à l'école.

58. En une décennie, le taux de mortalité infantile a chuté de 25,7 % à 2,2 %, et le nombre d'accouchements effectués par des professionnels de santé est passé de 20 % à 40 %. Le ministère de la santé publique a récemment créé 924 centres de traitement de la malnutrition qui, à ce jour, ont traité 162 000 enfants souffrant d'une grave malnutrition dans tout le pays. Le gouvernement s'emploie également à mettre en œuvre un plan global visant à prévenir le recrutement d'enfants soldats et à permettre la réinsertion des jeunes délinquants. Il continuera également d'appliquer le nouveau code pénal qui criminalise les agressions sexuelles contre les enfants et d'augmenter le nombre d'unités de protection des enfants au sein des centres nationaux de police.

59. **M^{me} Andújar** (République dominicaine) déclare que la ratification de la Convention en 1991 a aidé la République dominicaine à bâtir un système de promotion et de protection des droits des enfants. Sur le plan international, en dépit des progrès importants accomplis au titre de la Convention, il faut encore instaurer des mécanismes permettant aux auteurs d'atteintes aux droits des enfants d'en rendre compte et

élaborer des politiques concrètes pour garantir l'accès des enfants à l'éducation, leur protection contre les conflits armés et leurs possibilités de se développer à l'abri de la discrimination. Dans ce domaine, la République dominicaine s'est dotée d'un cadre d'action qui soutient et incorpore le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

60. Le gouvernement accorde une attention particulière aux programmes consacrés à la petite enfance. Depuis 2015, près de 130 000 enfants de moins de 5 ans ont été accueillis dans des structures publiques de garde et un centre dédié aux enfants handicapés propose des services de diagnostic et de rééducation. En 2017, le pouvoir législatif a adopté une nouvelle loi interdisant le mariage d'enfants et fixant l'âge légal minimum du mariage à 18 ans. Le Président a déclaré que le 11 octobre serait la Journée nationale des filles, compte tenu du rôle essentiel de l'autonomisation et de l'investissement en faveur des filles au regard du développement durable. Le gouvernement travaille avec l'UNICEF à un projet visant à créer des tables rondes communautaires pour résoudre le problème de l'exploitation sexuelle commerciale des enfants. Il a également relancé une campagne de promotion des signalements de ce crime et a adhéré à l'Alliance mondiale WePROTECT pour mettre fin à l'exploitation sexuelle en ligne des enfants. La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants a apporté son soutien à la rédaction d'une feuille de route nationale pour prévenir et éliminer la violence envers les enfants. La société civile et la jeunesse ont également participé à ce processus dont la mise en œuvre a préfiguré la participation des groupes affectés, en particulier les plus vulnérables d'entre eux. La feuille de route comprend une campagne nationale visant à doter les familles et les communautés des outils permettant de recourir à des techniques de discipline positive et, ainsi, de réduire la violence contre les enfants. Enfin, le conseil national chargé des enfants et des adolescents coordonne un recensement visant à protéger les 10 000 enfants qui vivent dans la rue.

61. **M^{me} Al-Mawlawi** (Qatar) dit que le rapport annuel de la Représentante spéciale chargée de la question de la violence contre les enfants ([A/73/276](#)) a établi en toute clarté que la communauté internationale a accompli des progrès considérables en matière de protection des enfants contre la violence. Il reste encore à faire, cependant, pour atteindre la cible 2 du seizième objectif de développement durable et pour veiller à ce que tous les enfants puissent grandir sans être victimes de violences, de mauvais traitements et d'exploitation. Le Qatar continue d'apporter son soutien à plusieurs

institutions des Nations Unies qui s'emploient à combattre la violence contre les enfants, et il a récemment conclu avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés un accord prévoyant l'établissement à Doha d'un centre des Nations Unies sur les enfants dans les conflits armés, qui facilitera les efforts déployés pour alléger les souffrances des enfants de la région qui vivent dans des situations de conflit.

62. Conformément à la Vision nationale 2030 du Qatar et à sa nouvelle stratégie nationale de développement, le Qatar a adopté plusieurs mesures législatives et exécutives afin de promouvoir et protéger les droits des enfants, et il demeure résolu à respecter ses engagements en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses Protocoles facultatifs. Il s'est employé à se doter de mécanismes d'alerte précoce pour veiller à ce que les éventuels cas de maltraitance et d'abandon d'enfants soient rapidement portés à l'attention des autorités. Pour ce faire, le Qatar a augmenté le nombre de travailleurs sociaux affectés dans les écoles, qui sont formés pour identifier les cas présumés de maltraitance et d'abandon d'enfants, et il a organisé des campagnes de sensibilisation dans les écoles afin d'enseigner aux enfants comment se protéger eux-mêmes contre la violence. Le Qatar a également créé une ligne téléphonique d'urgence accessible en permanence et permettant de signaler tout cas présumé de maltraitance d'enfants, fourni à tous les enfants victimes d'abus ou de mauvais traitements les services adéquats de soins et de réadaptation, et tout fait pour que les enfants victimes de violences et de mauvais traitements soient placés dans des foyers sûrs. Le gouvernement travaille également en lien avec les organisations de la société civile compétentes pour lutter contre le harcèlement en milieu scolaire.

63. Le Qatar est convaincu que l'éducation est la clef du développement et travaille avec ses partenaires internationaux pour veiller à ce que tous les enfants, y compris ceux qui se trouvent dans des situations d'urgence, puissent jouir de leur droit à une éducation de qualité. Le Qatar a fourni un soutien substantiel à l'initiative « Education Above All » qui vise à faire respecter le droit des enfants à l'éducation dans les régions en crise ou en conflit, et il a récemment accordé un don de 70 millions de dollars à l'UNICEF afin de faciliter ses efforts pour fournir de l'eau potable propre au Yémen et lutter contre la propagation du choléra et d'autres maladies transmises par l'eau, qui pourrait sauver la vie de millions d'enfants.

64. **M. Charters** (Observateur du Saint-Siège) déclare que sa délégation accorde une importance particulière à la reconnaissance dans la Convention du rôle

irremplaçable de la famille pour favoriser la croissance et le bien-être de ses membres. La famille est la cellule primordiale et vitale de la société pour le service qu'elle rend à la vie, pour son rôle unique dans l'éducation de ses membres et pour la part qu'elle prend au développement d'un tissu social sain. C'est aux parents qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger et de former les enfants à chaque phase de leur croissance. Le bien-être des enfants dépend donc des mesures que l'État prend pour soutenir les familles afin qu'elles exercent leurs fonctions de don de la vie et de formation. Parallèlement, les États doivent jouer un rôle subsidiaire car le développement intégral de l'être humain et l'exercice de la dignité humaine ne sauraient être imposés ; chaque individu doit pouvoir s'épanouir en ce sens en communion avec les autres.

65. Le rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention (A/73/272) révèle que la mortalité infantile se situe toujours à des niveaux inacceptables : en 2016, 5,6 millions d'enfants sont décédés de causes pour la plupart évitables. Dans ces conditions, il convient d'apporter un soutien plus adapté aux femmes et aux enfants en fournissant des services de santé maternelle et infantile et des services familiaux de qualité. Les États doivent également promouvoir une culture dans laquelle les enfants peuvent exercer leur droit à l'éducation et découvrir le rôle et les responsabilités qu'ils endossent au sein de leurs familles et de leurs communautés. Cela n'est pas possible dans reconnaître le droit inaliénable des parents à éduquer leurs enfants selon leurs valeurs religieuses et culturelles, surtout dans les zones où la dignité de la personne est menacée. Il ne faut épargner aucun effort pour créer une culture qui protège les jeunes et les personnes vulnérables. Les enfants migrants, en particulier, ne doivent pas être oubliés, car ils sont souvent sans voix, sans papiers et exposés aux risques d'exploitation et d'abus.

66. **M. Zulu** (Zambie) indique que son gouvernement a récemment adopté une version révisée de la Constitution qui prévoit la protection globale des enfants. Il a également adopté une stratégie nationale relative à l'enfance qui vise à réduire la malnutrition infantile et à étendre les programmes de soins de la petite enfance à tout le pays. Un projet de loi intégrant les dispositions de la Convention et de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant a été rédigé et des mesures ont été prises pour renforcer le système de protection des enfants dans le pays, y compris au moyen de services de soutien aux familles. Les efforts déployés pour améliorer le secteur de l'éducation consistent notamment à construire et à rénover les installations d'enseignement, à fournir des documents et équipements pédagogiques, et à recruter

des enseignants. La lutte contre les violences sexistes en milieu scolaire est une priorité de premier plan dans la mesure où l'insécurité à l'école nuit à la scolarisation et se traduit par une hausse des taux de décrochage scolaire.

67. Notant que selon le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est essentiel de mettre fin aux pratiques préjudiciables aux enfants, y compris le mariage d'enfants et le mariage précoce ou forcé ainsi que les mutilations génitales féminines, l'orateur indique que son gouvernement s'emploie à normaliser l'âge légal du mariage et a entamé un processus national de consultation afin de criminaliser le mariage d'enfants en Zambie, de sorte que toute loi interdisant cette pratique soit effectivement respectée par les communautés concernées. Le gouvernement déploie en outre la stratégie nationale visant à mettre fin au mariage d'enfants qui vise à réduire de 40 % le nombre de mariages d'enfants d'ici à 2021. À cet égard, il continue de travailler avec les chefs traditionnels afin de leur faire connaître les effets néfastes du mariage d'enfants et des grossesses chez les adolescentes. La poursuite des investissements dans le secteur de la santé s'est traduite par des progrès en matière de traitement et de prévention du VIH et du sida. Le gouvernement a fourni un traitement visant à prévenir la transmission mère-enfant à 89 % des mères affectées.

68. **M^{me} Feldman** (Australie) dit que l'intérêt supérieur de l'enfant est pris en compte au premier chef dans les décisions politiques, administratives et juridiques de l'Australie, ainsi que dans ses institutions. Son importance est établie dans la législation et la jurisprudence de toutes les juridictions compétentes en matière de protection de l'enfance, de justice pénale, de droit de la famille et de santé. Les objectifs stratégiques du gouvernement visent notamment à combler l'écart qui existe entre les Australiens autochtones et non autochtones en matière d'éducation, à améliorer l'accès à l'éducation des enfants handicapés et à prévenir le cancer de l'utérus grâce à la vaccination gratuite et volontaire des filles et des garçons contre le virus du papillome humain (VPH). Le gouvernement est également engagé en faveur de l'autonomisation des femmes, de la protection des filles contre le mariage forcé et les mutilations génitales féminines, et de l'élimination de la traite des personnes en Australie et ailleurs dans le monde.

69. Les mesures visant à protéger les enfants contre la maltraitance et le harcèlement consistent notamment à mettre en œuvre des politiques nationales qui encadrent le développement de pratiques de sécurité et de bien-être à l'école. Le gouvernement travaille en lien avec les autorités étatiques et territoriales pour prévenir la

maltraitance et l'abandon d'enfants et pour améliorer les résultats des enfants placés en foyer d'accueil. D'autre part, un commissaire chargé des enfants exerce au sein de la Commission australienne des droits de l'homme. En 2017, la Commission royale sur les réponses institutionnelles apportées à la question des agressions sexuelles contre les enfants a publié son rapport définitif. Le gouvernement a déjà pris plusieurs mesures pour veiller à la sécurité des enfants placés en institution. Elles consistent notamment à réformer les mécanismes de vérification et de contrôle des personnes qui travaillent dans ce secteur, à élaborer des normes de sécurité des enfants et à créer un office national pour la sécurité des enfants. En 2010, l'Australie a lancé un programme national de réadaptation mis au point conjointement par tous les niveaux de gouvernement ainsi que des organisations non gouvernementales afin d'aider les enfants victimes d'agressions sexuelles en milieu institutionnel à accéder à des services de conseil et d'aide psychologique ainsi qu'à une aide financière.

70. Selon **M^{me} Huilan Zhu** (Chine), la communauté internationale doit respecter le principe du règlement pacifique des litiges internationaux et créer les conditions de stabilité internationale et régionale qui permettent de protéger les enfants contre la guerre et les crises. Son gouvernement appelle les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à éliminer la pauvreté des enfants en favorisant le développement économique des pays en développement, en améliorant les services de santé destinés aux enfants et en respectant le droit de chaque enfant à l'éducation.

71. L'avènement d'Internet a facilité la diffusion de l'information et permet aux enfants vulnérables comme les filles et les enfants handicapés d'acquérir des connaissances et de comprendre le monde. Cependant, l'addiction à Internet, l'existence d'informations néfastes en ligne et la prolifération de la pédopornographie ont causé des troubles physiques et psychologiques préjudiciables aux enfants. Dans ces conditions, les États souverains ont le droit et la responsabilité de renforcer la surveillance d'Internet et de prévenir et combattre efficacement l'usage malveillant des technologies et les atteintes aux droits de l'enfant.

72. Un enfant sur cinq dans le monde vit en Chine et le gouvernement chinois est engagé depuis longtemps en faveur de la promotion et de la protection de leurs droits. La Chine est l'un des États parties à la Convention et à ses deux premiers Protocoles facultatifs, à la Convention de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, ainsi qu'à

la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Le gouvernement accorde une grande importance au renforcement de la surveillance d'Internet et a pris des mesures législatives et de contrôle pour lutter contre la cybercriminalité et pour protéger les enfants contre les contenus préjudiciables en ligne.

73. **M^{me} Ellertsdottir** (Islande) déclare que son gouvernement est préoccupé par le nombre croissant d'enfants qui vivent dans des régions où la violence politique et le conflit armé sont répandus. Pendant la durée de son mandat au Conseil des droits de l'homme, l'Islande s'est engagée à continuer de soutenir les initiatives visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des enfants, en particulier les efforts déployés pour éliminer l'exploitation sexuelle, les agressions sexuelles et les pratiques préjudiciables telles que les mutilations génitales féminines ainsi que le mariage d'enfants et le mariage précoce ou forcé. Pour lutter contre ces pratiques, il faut appliquer des stratégies globales d'autonomisation des filles, travailler avec les garçons et les hommes, les familles et les chefs locaux afin de changer les normes sociales, améliorer l'accès à une éducation de qualité et aux services de santé, et mettre en œuvre les cadres juridiques et stratégiques. L'Islande continuera de soutenir l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) afin d'accélérer la mise en œuvre des mesures visant à éliminer le mariage d'enfants et le mariage précoce ou forcé.

74. Les auteurs de crimes de maltraitance et de violence envers les enfants doivent systématiquement rendre compte de leurs actes, quels que soient leur situation ou leur statut social. Étant donné les conséquences catastrophiques que les expériences traumatiques entraînent sur la santé mentale et physique des enfants, il faut, pour prévenir de tels actes ou atténuer leurs effets, assurer leur détection rapide et intervenir de manière appropriée selon des procédures fondées sur des données probantes et destinées à renforcer les mesures de protection. C'est pourquoi l'Islande favorise les services de protection de l'enfance associant plusieurs institutions et adaptés aux enfants. En Islande, la maison de l'enfance regroupe des services de protection des enfants, des professionnels de santé, des policiers, des procureurs et des juges afin d'enquêter sur les cas d'agressions sexuelles présumées et d'autres violences envers les enfants. Depuis sa création en 1998, la maison de l'enfance a inspiré des initiatives du même ordre dans une vingtaine de pays d'Europe et a renforcé l'accessibilité et l'efficacité du système judiciaire islandais pour les enfants. Le gouvernement

accorde une grande importance au rôle que tient le système éducatif afin d'autonomiser les jeunes et de les préparer à participer à la société. L'éducation gratuite et universelle est une condition essentielle de l'égalité sociale, de la croissance économique et de la prospérité à long terme. À cet égard, la cible 1 du quatrième objectif de développement durable vise à ce que toutes les filles et tous les garçons aient accès à un enseignement inclusif, équitable et de qualité d'ici à 2030.

75. **M. Gertze** (Namibie) dit que la loi nationale namibienne sur la protection de l'enfance est conforme aux accords internationaux et régionaux et contient des prescriptions visant à prévenir et combattre l'abandon moral, la maltraitance, l'exploitation et la traite des enfants. En Namibie, tous les enfants, quelle que soit leur situation économique, font face à différents problèmes, notamment le harcèlement, dont les effets se font particulièrement sentir sur les enfants marginalisés tels que ceux qui vivent avec le VIH/sida et les enfants handicapés. Le rapport de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants (A/73/276) a salué les efforts consentis par la Namibie pour mettre en œuvre une législation visant à protéger les enfants contre la violence.

76. Un cadre national fixant des principes directeurs pour la création d'un milieu scolaire sûr, favorable et axé sur le bien-être des élèves et des éducateurs a été lancé en septembre 2018. La Namibie a également introduit la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire afin d'autonomiser les filles et, à terme, de mettre fin au cycle de la pauvreté des femmes dans le pays. Bien qu'il repose sur un solide cadre législatif et qu'il soit le premier poste d'affectation budgétaire, le secteur éducatif continue de souffrir d'une pénurie d'enseignants bien formés, de l'insuffisance des documents d'enseignement et d'apprentissage et des équipements de jeux, de classes trop nombreuses et d'un accès limité aux services d'assainissement et d'électricité et aux technologies, y compris aux connexions à Internet. Dans le domaine de la santé, la grossesse des adolescentes est répandue, une nouvelle infection au VIH sur cinq se produisant dans cette classe d'âge et concernant au deux tiers des filles. À cet égard, le gouvernement, outre les programmes de prévention du VIH, a créé des systèmes de soutien formel, y compris sous la forme de clubs d'adolescents, afin d'offrir un espace de sécurité permettant aux enfants qui vivent avec le VIH et le sida de s'adapter à la dimension sociale et médicale de leur pathologie.

77. Selon **M^{me} Bang Cho Eu** (République de Corée), la promotion et la protection des droits de l'enfant

doivent notamment faire de l'accès à l'éducation inclusive et équitable une priorité absolue. De ce point de vue, l'éducation à la citoyenneté mondiale vise à donner aux citoyens les moyens d'agir selon les valeurs fondamentales de compréhension et de respect de la diversité, de tolérance et des droits de l'homme. La République de Corée, qui défend résolument l'éducation à la citoyenneté mondiale, a lancé avec le Qatar le Groupe des Amis de l'éducation à la citoyenneté mondiale en 2017. Le gouvernement coréen a également soutenu l'initiative « Génération sans limites » de l'UNICEF, qui vise à s'assurer que chaque jeune puisse participer au système d'éducation, d'apprentissage, de formation ou d'emploi d'ici à 2030 et qui améliorera les possibilités éducatives offertes aux enfants.

78. L'égalité des sexes, longtemps espérée, ne pourra être obtenue que par l'autonomisation des filles, qui sont plus exposées à la violence et à la discrimination et dont les taux de scolarisation sont moins élevés. Il convient d'accorder une attention particulière aux enfants handicapés afin d'assurer leur accès intégral aux services d'éducation et de santé nécessaires. La République de Corée soutient résolument les efforts consentis sur le plan mondial pour renforcer les droits des enfants de manière plus inclusive. En tant que membre du Groupe des Amis des enfants et des objectifs de développement durable et du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés, le gouvernement coréen a prouvé qu'il était un partenaire fiable en matière de promotion et de protection des droits des enfants.

79. **M. Tun Lin Swai** (Myanmar) déclare que son gouvernement a placé le développement global de l'enfant au cœur de son programme de développement national, qui favorise également la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Constitution du Myanmar garantit l'accès à l'enseignement primaire gratuit et obligatoire. Aux cours des années précédentes, le gouvernement a augmenté la dépense publique consacrée à l'éducation et a subventionné la scolarisation d'élèves du cycle secondaire, obtenant du même coup une baisse du taux de décrochage scolaire.

80. Le gouvernement a fait de la paix et de la réconciliation nationale la priorité absolue de son programme national. À la troisième session de la Conférence de Panglong du XXI^e siècle, qui s'est tenue en juillet 2018, l'ensemble des parties ont conclu un accord important relatif à la mise en place de programmes visant à garantir les droits des enfants, à respecter les dispositions de la Convention et à éliminer les six atteintes graves aux droits des enfants dans le

cadre d'un engagement à tenir systématiquement compte de la protection des enfants et de la prévention de ces violations dans le processus de paix.

81. Depuis qu'il a signé le plan d'action commun avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé en juin 2012, le Myanmar a accompli des progrès importants afin de prévenir et d'éliminer les violations et les abus contre les enfants. Plus de 900 mineurs enrôlés ont été libérés et réinsérés dans la population et des procédures judiciaires ont été intentées contre ceux qui sont responsables de l'enrôlement d'enfants. Il est notable qu'aucun nouvel enrôlement d'enfant n'a été signalé en 2018. Le gouvernement travaille en lien étroit avec le Bureau du Représentant spécial en vue d'une réalisation rapide du Plan d'action commun.

82. Le Myanmar a ratifié le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la Convention de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, et la ratification du Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Après avoir adhéré à la Convention, le Myanmar a promulgué la loi nationale relative aux enfants en 1993. Le Parlement en est à l'étape finale du processus d'adoption d'une modification de cette loi qui est en conformité avec les normes internationales qui prévalent et qui contient des dispositions sur la prévention de toutes les formes de violence contre les enfants. En février 2017, le Myanmar a signé les Principes directeurs de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, et il a conclu un mémorandum d'entente avec l'OIT en septembre 2018 pour mettre en œuvre un programme national 2018-2021 sur le travail décent qui prévoit notamment l'élaboration et l'application d'un plan d'action sur le travail des enfants.

83. S'exprimant en tant que délégué de la jeunesse, **M. Markar** (Sri Lanka) déclare que les enfants constituent environ 30 % de la population de son pays. Sri Lanka est l'un des premiers signataires de la Convention, de ses Protocoles facultatifs et des deux Conventions de l'OIT sur le travail des enfants, et le gouvernement prend ces obligations très au sérieux. La Constitution garantit l'égalité de tous les citoyens et contient des dispositions spéciales concernant la promotion des enfants, des femmes et des personnes handicapées, en partant du principe que la discrimination positive en faveur des populations vulnérables est nécessaire. À Sri Lanka, les enfants sont protégés par un réseau qui commence avec la famille et qui englobe un vaste système de soins de santé

accessibles et un système d'éducation gratuite du cycle primaire à l'université. Le gouvernement offre également la gratuité des soins de santé, des repas, des manuels scolaires, des uniformes et des livres aux élèves.

84. L'intervenant souligne combien il est important d'offrir aux enfants des possibilités d'exercer leur liberté d'expression et d'accéder à des informations adéquates. L'accès aux loisirs et aux activités récréatives est souvent refusé dans les familles modernes où l'accent est mis jusqu'à l'excès sur les résultats scolaires. Les enfants doivent être encouragés à participer aux processus de prise de décisions qui concernent leurs vies en bénéficiant d'une information et d'une attention adéquates. Il faut tenir compte des effets que produisent sur la vie quotidienne des enfants les problèmes nouveaux tels que la diffusion de fausses informations, les discours de haine et la désinformation sur les médias sociaux.

85. **M^{me} Abdelkawy** (Égypte) déclare que son gouvernement est fermement convaincu que la protection de l'enfant relève en premier lieu de la famille, car il faut un cadre familial composé d'une mère et d'un père pour produire un enfant sain sur le plan physique et psychologique. C'est pourquoi les gouvernements doivent aider les familles et s'assurer que l'éducation de l'enfant vise à développer le respect des parents de l'enfant ainsi que sa propre identité culturelle, sa langue et ses valeurs, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. En outre, le gouvernement égyptien estime que pour promouvoir le bien-être des enfants, il est essentiel de développer leurs talents ainsi que leurs capacités mentales et physiques.

86. L'Égypte a lancé une stratégie nationale visant à lutter contre le mariage d'enfants et le mariage précoce, qui sont les principaux facteurs de pauvreté des familles égyptiennes et qui représentent jusqu'à 15 % des mariages dans les villes, et 30 % dans les zones rurales. L'Égypte a également connu une augmentation significative du phénomène de harcèlement entre enfants, dont le ministère de l'éducation estime qu'il est dû au moins partiellement à la mondialisation et à l'évolution des mœurs sociales. Pour y répondre, le ministère a récemment lancé en coopération avec l'UNICEF une vaste campagne de sensibilisation du public pour lutter contre le harcèlement à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. L'Égypte s'emploie également avec l'UNICEF et l'Union européenne à concevoir un cadre stratégique relatif à la violence contre les enfants qui mettra l'accent sur la lutte contre les violences domestiques, la création d'un milieu scolaire sûr et favorable et la sensibilisation aux dangers

que présentent les plateformes de médias sociaux et Internet.

87. Le Président égyptien a déclaré que 2019 serait l'Année nationale de l'éducation. Pour la préparer, le gouvernement élabore une nouvelle stratégie globale sur l'éducation primaire et secondaire qui privilégiera notamment l'amélioration de l'éducation de la petite enfance et de la formation des enseignants, et l'adoption de mécanismes innovants d'évaluation et de suivi afin d'améliorer les résultats éducatifs. L'oratrice souligne la ferme détermination de son pays à respecter la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que tous les instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant auxquels il est partie, conformément à ses solides valeurs culturelles et religieuses.

La séance est levée à 13 h 5.